



DISCRIMINATION SYNDICALE

CHEZ AKKA À BELFORT

Belfort le 21 décembre 2015

A ce jour, un élu CGT est convoqué à un entretien préalable pouvant aller jusqu'au licenciement, pour un motif qui est inconnu.

Nous pensons que son seul tort est d'avoir toujours défendu les droits des salariés, de revendiquer de meilleures conditions de travail et de vie, de demander des salaires décents.

Le seul objectif de la direction est de s'attaquer à la CGT au travers de son délégué syndical, pour mieux exploiter les salariés en toute tranquillité.

Quand on s'attaque à un élu de la CGT c'est à toute la CGT que l'on s'attaque, mais aussi aux droits des salariés de s'organiser, se syndiquer, faire grève, revendiquer.....

C'est pourquoi nous vous invitons à faire grève et vous rassembler devant l'agence AKKA Belfort sur le Techn'hom (5 rue Jacqueline Auriol en face de GE) le 5 janvier 2016 à 11h30, jour de son entretien préalable pour le soutenir et défendre vos droits.

Il est le porte-parole de vos revendications et le défenseur de vos droits face à l'employeur ;

Que se passe-t-il sur ce site à Belfort ?

Sur l'effectif AKKA Process (effectif France 751 salariés) :

- ✓ 40 salariés en janvier 33 en novembre soit une perte de 18% des effectifs.
- ✓ Avec 3 embauches et 10 sorties (dont 3 licenciements, 4 démissions dues aux mauvaises conditions de travail, et 3 « mutations ») nous obtenons un triste turn-over de 33%.

La CGT revendique la fin des sanctions disciplinaires pour refus de mission et le maintien des effectifs.

Sur les conditions de travail :

- ✓ Des déplacements sans limite géographique indemnisés sur une base URSSAF à moins 30%.
- ✓ Les frais de déplacements facturés aux clients au barème ACOSS, il semblerait que la direction en détourne 30% au passage pour nous laisser le reste.
- ✓ Des temps de déplacement chez les clients jamais indemnisés ou récupérés alors qu'ils peuvent atteindre 12h par semaines avec des journées de plus de 10h30 d'amplitude
- ✓ La direction est capable d'ordonner à une salariée ayant 3 enfants de partir à la semaine sous le dictat de « L'Ordre de Mission » et ce le vendredi pour le lundi. Pas de respect du délai de prévenance
- ✓ Des heures supplémentaires non payées et non tracées sur nos feuilles de salaire elles en deviennent des heures dissimulées
- ✓ Des sanctions disciplinaires, des licenciements pour les salariés qui osent demander l'application de leurs droits.
- ✓ la direction mène un management par la peur et le chantage à l'emploi
- ✓ des salaires qui ne correspondent pas au niveau d'étude des salariés.

La CGT revendique l'application du barème URSSAF pour les frais de déplacements professionnels, un délai de prévenance raisonnable, un équilibre entre la vie professionnelle et vie privée.

Sur le droit syndical :

- ✓ Un local pour les Institutions Représentatives du Personnel sans téléphone, sans internet, sans imprimante, malgré l'intervention de l'inspection du travail.
- ✓ Des sanctions disciplinaires pour élus de personnel sans véritable motif.

La CGT revendique des moyens permettant aux élus de travailler dans des conditions normales et l'arrêt de la chasse aux sorcières contre les militants CGT.

Mais nous ne saurions dresser la liste exhaustive de nos combats. La lutte syndicale existe pour créer un équilibre plus que fragilisé par une direction voulant effacer le droit à la parole, le droit syndical, le droit au code du travail, le droit à l'équilibre familiale en un mot à la vie.

La CGT met en place une motion de soutien pour le camarade disponible auprès de l'Union Départementale CGT (ud90@cgt.fr) ou sur le site www.cgt-belfort

